

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : AMR 51/019/2013

16 avril 2013

Une injustice aggravée.

Amnesty International demande que soit mis fin au traitement cruel et inhumain infligé à Albert Woodfox et Herman Wallace

Cela fait 41 ans qu'Albert Woodfox et Herman Wallace ont été placés à l'isolement derrière les barreaux en Louisiane. À cette occasion, Amnesty International demande que les autorités de cet État américain transfèrent immédiatement les deux hommes dans une unité carcérale moins restrictive.

Quarante années à passer 23 heures par jour dans une petite cellule rudimentaire, sans pouvoir travailler, participer à des activités de groupe ni à des programmes de réadaptation, constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant qui viole les traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels les États-Unis sont partie.

L'injustice d'une détention dans des conditions aussi cruelles est aggravée par les graves préoccupations d'ordre juridique qui ont surgi au fil des procédures contentieuses interminables dans leurs dossiers – ce qui laisse à penser que l'accès à la justice dans l'État de Louisiane n'est peut-être pas un droit pour tous.

Albert Woodfox et Herman Wallace ont été inculpés en 1972 du meurtre de Brent Miller, un gardien du pénitencier d'État de Louisiane. Tous deux ont été déclarés coupables lors de procès distincts par des jurys composés exclusivement de Blancs. Leurs condamnations reposaient en grande partie sur le témoignage d'un autre détenu, Hezekiah Brown, qui affirmait avoir vu les deux hommes commettre le meurtre. Au fil des ans, des éléments de preuve ont refait surface qui ont montré que son témoignage avait été « acheté » par des agents de l'administration pénitentiaire, contre des rations de cigarettes, un logement dans une maisonnette dans l'enceinte de la prison, et des pressions exercées en faveur d'une mesure de grâce – dont il a fini par bénéficier.

Ce témoignage discrédité, tout comme d'autres éléments (notamment le fait que plusieurs témoins se sont rétractés et qu'aucune preuve physique n'a jamais permis d'établir un lien entre les deux hommes et le meurtre du gardien), semblent corroborer les affirmations d'Albert Woodfox et Herman Wallace, qui ont toujours clamé leur innocence.

Albert Woodfox a vu sa condamnation pour meurtre annulée à trois reprises, la dernière fois en février 2013 en raison de la discrimination raciale constatée dans le choix du président du grand jury. Auparavant, les juges ont mentionné la discrimination raciale, les déficiences du parquet, une défense inadéquate et la suppression de preuves susceptibles de le disculper.

En 2006, le directeur de l'administration judiciaire de l'État a recommandé d'annuler la condamnation d'Herman Wallace, invoquant les éléments qui attestent des déficiences du parquet. Son dossier est désormais en cours devant les tribunaux fédéraux.

Le procureur de l'État de Louisiane a récemment fait part de son intention d'interjeter appel de l'arrêt rendu en février 2013 par le juge de la cour fédérale de district, qui a annulé la condamnation d'Albert Woodfox. Amnesty International exhorte le procureur à renoncer à faire appel, afin qu'Albert Woodfox puisse être rejugé ou libéré.

Tandis qu'Albert Woodfox et Herman Wallace endurent leur longue attente de justice, les autorités de Louisiane doivent sans délai remédier à la cruauté des conditions carcérales que les deux hommes subissent désormais depuis plus de 40 ans.